

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1254**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Quartier des Brosses : îlot de la Poudrette - Travaux d'assainissement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009

Décision n° B-2009-1254

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Quartier des Brosses : îlot de la Poudrette - Travaux d'assainissement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2007-4348 en date du 10 septembre 2007, le conseil de Communauté a décidé l'individualisation d'autorisation de programme partielle pour un montant de 600 000 € TTC sur l'opération 1 481 Villeurbanne - îlot de la Poudrette.

Par délibération n° 2009-0971 en date du 28 septembre 2009, le conseil de Communauté a décidé l'individualisation d'autorisation de programme complémentaire pour un montant de 2 410 000 € TTC sur cette même opération.

L'îlot de la Poudrette est situé au sud-est de la zone urbaine sensible (ZUS) des Brosses, en limite de Vaulx en Velin. Il s'étend sur environ 8 hectares et compte 2 000 habitants et 900 logements.

Le montant prévisionnel global des travaux pour la construction des réseaux d'eaux pluviales et usées et prestations annexes (essais, récolements, coordination) s'élève à 230 000 € HT, soit 275 080 € TTC.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de construction d'un réseau séparatif d'eaux pluviales et d'un réseau unitaire d'assainissement à Villeurbanne - quartier des Brosses : îlot de la Poudrette.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement des travaux d'assainissement à Villeurbanne - quartier des Brosses : îlot de la Poudrette,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 : favoriser la mixité individualisée sur l'opération n° 1481 le 28 septembre 2009 pour un montant de 3 010 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.